

DÉTAILS D'ORGANISATION

A FOURNIR PAR TOUS LES ORGANISATEURS

Cadre réservé au Comité Régional

52 49027071

ÉCOLE DE VÉLO et MINI CYCLO-CROSS

Coureurs admis :

U7 U9 U11 U13 U15

Nbre d'engagés maximum : 200.....

Cette feuille de détails d'organisation remplie recto et verso doit être adressée, quel que soit le genre de course, OBLIGATOIREMENT au Comité Régional dont dépend l'organisateur, au plus tard un mois avant la date de la course, accompagnée du montant des prix, des droits et de l'assurance.

VILLE St Pierre Montlimart -Montrevault sur Evre..... CODE POSTAL : 49110.....

TITRE DE L'ÉPREUVE Course de Léo - régularité..... DATE 23/05/2026.....

CLUB ORGANISATEUR Beaupreau velo sport.....

DONNÉES GPS : 47.278295/-1.036635.....

INDIQUER SI L'ÉPREUVE EST : Interrégionale Départementale Régionale

TYPES D'ÉPREUVES :

Jeux : Mini Cyclo-cross Piste

Route ou régularité :

Lieu et horaires dossards : Stade de l'écusson - St Pierre Montlimart 12h.....

Merci d'indiquer le montant de l'engagement :
..... € (Libre de 0 € à 3 € maxi)

Lieu et horaires de départ : Rue de l'écusson - St Pierre Montlimart.....

Catégorie	Longueur du circuit	Nbre de tours	Distance totale	Dossards	Départ
U71,2.... km	11,2.. km	.13... H....15	.14... H....15
U93,7.... km	13,7.. km	.13... H....15	.15... H....30
U113,7.... km	3	...11..1. km	.13... H....15	.15... H....30
U133,7.... km	4	...14,8.. km	.13... H....15	.14... H....15
U15 km	 km H..... H.....

ENGAGEMENTS PAR INTERNET

(Clôture : obligatoirement 3 jours francs avant la course : le mercredi pour le samedi, le jeudi pour le dimanche, le vendredi pour le lundi...)

Renseignements (Nom, n° de téléphone, E-mail)

DOUET...0632745981...beaupreaux@gmail.com.....

Le speaker est :

Cyrille Jouin.....
A indiquer impérativement de manière à pouvoir vérifier qu'il est bien habilité à exercer cette fonction

Le responsable sécurité est :

David Bateau.....

Visa de l'Organisateur



Ne pas oublier de joindre la fiche de caisse N° 1 (épreuve d'un jour)

L'attestation d'assurance ne sera délivrée qu'après parfait paiement de l'épreuve déclarée au Comité Régional